

N° de la commande :

## > Mode d'emploi

- 1 Saisissez directement vos informations à l'écran
- 2 Imprimez et signez le bulletin
- 3 Scannez-le et envoyez-le à [infos@viaaduc.com](mailto:infos@viaaduc.com)
- 4 Vous recevrez une confirmation de votre inscription

## > Entreprise

Mme  Melle  M  Nom :

Fonction :

Téléphone :

Fax :

E-mail

Société :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone Standard :

Fax :

N° de SIRET :

N° de TVA intracommunautaire :

## > Facturation

Adresse de facturation si différente :

Adresse d'envoi des convocations si différente :

Prise en charge de la formation par un fonds de formation OPCO : Oui  Non

Adresse de l'OPCO si prise en charge :

## > Stage

Intitulé du stage :

Présentiel

A Distance

Code Stage :

Nombre de stagiaires :

Date de début du stage :

Durée du stage :

Nom, prénom et e-mail des stagiaires

1

4

2

5

3

6

Prix total HT : €

(La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de vente EduGroupe)

Date :

Nom du signataire :

Signature
-----------

Cachet
--------

N'hésitez pas à nous signaler d'éventuelles situations de handicap de vos collaborateurs, nous savons nous adapter et les accueillir dans les meilleures conditions possibles

### CONDUITE ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS - Tél. : +33 (0)1 71 19 70 30 - [infos@viaaduc.com](mailto:infos@viaaduc.com) – [www.viaaduc.com](http://www.viaaduc.com)

## > CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de stages de formation ou de services passée auprès de la Société ViaAduc par ses clients.

### Article 1 : Inscriptions à un stage de formation

- Toute inscription peut s'effectuer jusqu'à 48 heures avant la formation :
- par téléphone au 01 71 19 70 30
  - par Email : à l'adresse de votre chargé d'affaires ou à [infos@viaaduc.com](mailto:infos@viaaduc.com)
  - sur notre site WEB : <https://www.viaaduc.com>
  - par courrier, à l'adresse suivante :
    - o ViaAduc – 152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS
    - o Ou au Siège social : ViaAduc IM. Le Clemenceau 1 - 205 ave Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex

Dans le cas d'une formation sur site et à défaut de convention formelle particulière la Société ViaAduc n'est pas tenue d'effectuer l'installation de la salle de formation

### Article 2 : Confirmation de commande

- Les réservations pour une formation sont définitives après réception d'une confirmation écrite et signée.
- Pour être confirmée, toute inscription portant la signature d'un responsable autorisé, devra nous être retournée, par fax ou courrier, dûment complétée
  - Toute commande de formation Inter-Entreprises suppose que le client accepte le contenu du stage communiqué par la Société ViaAduc
  - Toute commande de formation Intra-Entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition pédagogique

### Article 3 : Prise en charge par un organisme collecteur

- La Société ViaAduc facture un organisme de financement (OPCO) si cette procédure de prise en charge est expressément mentionnée au moment de la commande
- La copie de la demande de prise en charge auprès de l'OPCO devra obligatoirement être jointe la commande. Aucune demande de financement ne pourra être acceptée ultérieurement
- Au cas où les acceptations de prises en charges des OPCO arriveraient plus de deux mois après la commande, la Société ViaAduc a la possibilité de demander le paiement des prestations directement par le Client
- Dans le cas où le Client souhaiterait tout de même maintenir sa demande de financement malgré le retard de réception de la prise en charge, une enveloppe forfaitaire de frais de retard de paiement de 2.5% du montant de la prestation sera facturée au client

### Article 4 : Formation

- La Société ViaAduc se réserve le droit d'appliquer à tout moment, les modifications qu'elle juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir chaque semestre
- Toute formation commencée sera due

### Article 5 : Prix

- Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres de la Société ViaAduc sont formulés en euros Hors Taxes
- Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande de la formation
- La liste des prix figure au catalogue en vigueur lors de la commande et peut être communiquée sur simple demande
- Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont jamais compris dans les tarifs

### Article 6 : Facturation et modalités de paiement

- Une facture est établie conformément aux contrats commerciaux
- Les factures sont payables sans escompte à 30 jours fin de mois, date de facture, à l'ordre de : ViaAduc.  
Tout retard de paiement entraînera des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 €. Le client reste également redevable des intérêts de retard fixés selon le taux légal en vigueur
- En contrepartie, la Société ViaAduc s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation et de prestations
- Chaque prestation sera détaillée (animation, frais de déplacement, hébergement, ...)
- La facture sera libellée en euros HT et tiendra lieu de convention simplifiée pour les actions de formation
- Pour les clients étrangers, la prestation doit être payée dans sa globalité avant le premier jour de la formation

### Article 7 : Report ou Annulation des formations en France

Toute annulation ou demande de report devra être signalée à ViaAduc et confirmée par écrit, dans ce cas ViaAduc se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire dans le cas de demande d'annulation ou de report tardive.

Les OPCO ne prenant pas en charge ces frais d'annulation ou de report, ils resteront bien à la charge du client.

### Concernant les stages inter-entreprises :

- 50 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai compris entre 10 et 6 jours ouvrés avant le début de la formation
- 100 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, ou d'absence du stagiaire le jour du stage, sauf cas de force majeure (le justificatif d'absence devra parvenir à ViaAduc dans un délai d'une semaine maximum dans le cas d'une absence pour raison de force majeure)
- La Société ViaAduc se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 5 jours avant sa date de début en cas d'insuffisance d'inscriptions, de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. ViaAduc ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages consécutifs à l'annulation ou au report d'une formation

### Concernant les stages intra entreprise chez ViaAduc ou sur site client :

- 50 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai compris entre 10 et 6 jours ouvrés avant le début de la formation
- 100 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, ou d'absence du stagiaire le jour du stage, sauf cas de force majeure (le justificatif d'absence devra parvenir à ViaAduc dans un délai d'une semaine maximum dans le cas d'une absence pour raison de force majeure)
- La Société ViaAduc se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 5 jours avant sa date de début en cas d'insuffisance d'inscriptions, de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. ViaAduc ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages consécutifs à l'annulation ou au report d'une formation

### Article 7bis : Report ou Annulation des formations à l'Etranger

- Dans le cas d'un report ou d'une annulation par le client au moins 11 jours ouvrés avant la date de début du stage, il n'y a pas de frais d'annulation
- Dans le cas d'un report ou d'une annulation en deçà de 11 jours ouvrés avant la date du stage, et afin d'assurer une continuité de service une facture correspondant à 100 % du montant du stage sera adressée au client
- La Société ViaAduc se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 11 jours avant sa date de début en cas d'insuffisance d'inscriptions

### Article 7ter : Report ou Annulation des autres prestations hors formation

En cas de report ou d'annulation trop tardive, nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire.

### Article 8 : Documents administratifs

- La Société ViaAduc accompagne les factures des documents justificatifs (feuilles d'emargement, attestation de présence, questionnaire d'évaluation) à la seule entité réceptrice des factures et exclusivement à celle-ci
- La Société ViaAduc ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation, quels qu'en soit le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation

### Article 9 : Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes

### Article 10 : Confidentialité et protection des données personnelles

- Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les formations et séminaires sont destinés à l'usage exclusif de l'auditeur
- Sauf accord entre les deux parties, le client s'engage à ne pas débaucher directement ou indirectement le personnel de la Société ViaAduc avec qui il aurait eu contact à l'occasion d'un stage, et ce durant une période de 24 mois après le dernier stage suivi
- Notre entreprise est amenée à collecter des données personnelles (au sens de la loi) qui vous concernent. Bien évidemment, notre entreprise s'engage à respecter le caractère confidentiel de ces données en respectant la législation et la réglementation en vigueur.
- Les données personnelles collectées sont uniquement destinées aux services de notre entreprise à des fins de gestion interne et pour répondre à vos demandes ou vous présenter l'ensemble de nos services et offres en cours.
- L'ensemble de vos données est confidentiel, seules les personnes habilitées pourront y accéder à des fins strictement internes. Ces données sont conservées en France et nous prenons les mesures appropriées de façon à en préserver leur sécurité.
- Pour plus d'information vous pouvez consulter notre politique de confidentialité.
- Enfin, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant auprès de notre entreprise en faisant votre demande par e-mail auprès de notre Responsable Qualité : [qualite@viaaduc.com](mailto:qualite@viaaduc.com)

### Article 11 : Droit applicable et attribution de compétence

Les CGV sont régies par la loi française. En cas de litiges et/ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce est seul compétent.

## CONDUITE ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS - Tél. : +33 (0)1 71 19 70 30 - [infos@viaaduc.com](mailto:infos@viaaduc.com) – [www.viaaduc.com](http://www.viaaduc.com)